



Rupture contrat d apprentissage

Par **fbenn**, le **02/06/2014** à **12:15**

Bonjour,

Je suis une jeune étudiante marocaine, je suis en apprentissage depuis le 9/9/2013 au sein d'une grande entreprise.

Au début de mon contrat, j'avais fournis tout les pièces justificants que je suis légale en france (titre de séjour,passeport,...) , j'ai donc commencé mon année d'apprentissage sans aucuns soucis.

Vu que mont titre de sejour se termine en mois de Mars, j'ai donc entamner la procédure pou son renouvellement dès le mois de janvier, et parmi les pièces necessaires y 'avait une autorisation provisoire de travail (je ne savais pas que ca existait).

j'ai donc procéder au demande d'une APT auprès de la dirrecte de val de marne , qui m'a fait parvenir le 12 Mai d'une lettre de refus , vu que j'ai largement dépassé le quota d'heures autorisée (942) et que normalement je devais avoir une APT dès mon premier jour à l'entreprise.

Quand l'entreprise a reçu aussi cette lettre, on m'a mis en sans solde jusqu'a la régularisation de ma situation, sachant que personne de la RH m'a jamais demander un APT, normalement c'est à eux de me le demander vu que je ne le savais pas.

J'ai fais maintenant un recours hiérarchique auprès du ministère de l'intérieur, mais ca prend beaucoup de temps, vu que maintenant je suis licenciée.

Aves vous des conseils à me donner?

y a t'il des solutions pour revenir au boulot (me reste 3 mois pour valider mon M2) et là je suis désespérée.

Merci d'avance pour votre retour.